

Titre de la formation	Conduite des chariots élévateurs
Référence	
Base documentaire Web	OUI, accès libre
Objectifs	Former les conducteurs de chariots et effectuer les démarches permettant de leur délivrer une autorisation de conduite. Obligatoire pour les chariots à conducteur porté. Recommandée pour les chariots à conducteur accompagnant. Recommandation CNAMTS R 589.
Champs d'application	Toutes les personnes amenées à conduire un chariot de manière ponctuelle ou régulière.
Mode opératoire	<p>Formation CACES ou équivalent pour vérifier les aptitudes à la conduite.</p> <p>Avis du médecin du travail en lui indiquant lors de l'inscription que le collaborateur est conducteur de chariot.</p> <p>Prise de connaissance par le collaborateur des risques sur site au travers du document « connaissance des lieux et instructions sur le site d'affectation ».</p> <p>Sur la base de ces 3 éléments l'autorisation de conduite peut être délivrée par le chef d'établissement.</p>
Contenu	Réglementation/obligations/responsabilités. Différentes catégories de chariots. Fonctionnement des organes de services et dispositifs de sécurité. Pictogrammes et panneaux de signalisation. Les interdictions. Prise de poste, application. Circulation à vide et en charge, marche avant et arrière. Manœuvres.
Durée	21 heures, 6 personnes maximum
Recyclage	5 ans pour les CACES
Personnes concernées	Tous les conducteurs de chariots élévateurs
Source (interne/externe)	Formateur externe
Type (réglementaire / sensibilisation)	Réglementaire

SOURCE Graphito	DESTINATAIRES Responsable Sécurité	AUTEURS Mr Clausse, Mr Donnève, Mr Perramond	NOMBRE DE PAGE 1 / 1	REFERENCE AUD/CVF/V-1/01/2012
---------------------------	---	---	------------------------------------	---